



COMMUNE DE MESSERY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2024 A 20 H.

TABLEAU DES DELIBERATIONS

NUMERO	OBJET DE LA DELIBERATION	DECISION
1	Projet de convention Commune de Messery/commune de Nernier pour participation de Nernier au budget « Affaires Scolaires » 2024	Approuve la convention avec la commune de Nernier fixant le montant de la participation des deux communes (Nernier et Messery) au budget « Affaires Scolaires » pour l'année 2024 telle que présentée ci-dessus et jointe à la présente. Autorise M. le Maire à la signer.
2	convention entre la commune et l'Association des Familles Rurales (AFR) de Douvaine pour l'accueil des enfants de Messery au centre de loisirs de Douvaine	Approuve la convention à passer avec l'A.F.R. de Douvaine concernant l'accueil des enfants de Messery au centre de loisirs de Douvaine telle que présentée ci-dessus et jointe à la présente. Autorise M. le Maire à la signer.
3	Acquisition foncière à titre gratuit d'une parcelle appartenant à la commune de Loisin	Approuve l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle A n° 1149 aux conditions décrites ci-dessus. Autorise M. le Maire à signer l'acte notarié authentifiant cette acquisition.

4	Acquisition foncière à titre gratuit d'une parcelle appartenant à la commune d'Yvoire	<p>Approuve l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle A n° 1150 aux conditions décrites ci-dessus.</p> <p>Autorise M. le Maire à signer l'acte notarié authentifiant cette acquisition.</p>
5	Projets d'avenants au marché de nettoyage passé avec l'entreprise JP NETTOYAGE	<p>Approuve la signature de deux avenants intégrant les deux modifications au marché initial telles que présentées ci-dessus.</p> <p>Autorise M. le Maire à les signer.</p>
6	Proposition d'adhésion à l'Association Transfrontalière des Communes Riveraines de l'Aéroport International de Genève (ATCR AIG)	<p>Approuve l'adhésion de la commune de Messery à l'association ATCR AIG à compter du 1^{er} janvier 2024.</p> <p>Autorise le paiement de la cotisation due par les membres selon les tarifs présentés ci-dessus.</p>
7	Demandes de subventions : Compagnie Théâtre à Messery (TAM), association « Sauvegarde du Léman », ATCR AIG	<p>Approuve le versement d'une subvention de 3 500 € à l'association « Théâtre à Messery »</p> <p>Donne un accord de principe pour le versement d'une subvention de 500 € à l'Association pour la Sauvegarde du Léman ainsi que pour le paiement de la cotisation à l'ATCR-AIG, étant entendu que ces attributions feront l'objet d'une délibération spécifique après le vote d'une décision modificative et de la transmission par l'ATCR-AIG du montant exact de la cotisation 2024.</p>
8	Proposition d'octroi d'une gratification financière à un stagiaire	<p>Décide de verser à Monsieur Jean-Baptiste DÉFOSSÉ, une gratification d'un montant de 300 € en août après évaluation de sa période de stage.</p>
9	Actualisation de la liste des membres du Comité Consultatif Local (C.C.L.)	<p>Valide l'actualisation de la liste du C.C.L. avec les membres volontaires</p>
10	Désignation des 6 délégués communaux au SIVU « Les Petits Crayons »	<p>Désigne Serge BEL, Roseline MEGHEZZI, Claude CERRI, Lucille SCHEFZICK, Cyril PUECH et Nathalie REYNAUD délégués de la commune de</p>

		Messery au comité syndical du SIVU « Les Petits Crayons ».
11	Projet de transfert de personnel de la commune vers le SIVU « Les Petits Crayons »	ACCÉPTE le transfert des personnels suivant au SIVU « Les petits crayons » à compter du 1 ^{er} septembre 2024 :
12	Projet de transferts de deux emprunts du budget « Affaires Scolaires » de la commune vers le budget SIVU « Les Petits Crayons »	Approuve le transfert des deux emprunts décrits ci-dessus dans le budget du SIVU « Les Petits Crayons » à compter du 1 ^{er} septembre 2024. Charge M. le Maire de signer tous documents relatifs à ce transfert.
13	Projets d'avenants aux marchés publics impactés par la création du SIVU « Les Petits Crayons » (fourniture alimentaire, Electricité, nettoyage...)	Approuve la passation d'un avenant pour chacun des contrats mentionnés ci-dessus afin que le SIVU « Les Petits Crayons » se substitue à la commune de Messery en tant que signataire, à compter du 1 ^{er} septembre 2024.
14	Clôture des comptes et dissolution du budget Affaires scolaires au 31/08/2024 – Intégration des éléments d'actif et de passif et résultats cumulés au budget principal de la commune.	Approuve la clôture des comptes et la dissolution du budget « Affaires Scolaires » au 31/08/2024. Approuve la réintégration des éléments d'actif et de passif, ainsi que les résultats cumulés d'investissement et de fonctionnement du budget annexe « Affaires Scolaires » au budget principal de la commune.
15	Participation de la commune (budget affaires scolaires) au programme WATTY	Décide de verser une participation de 765 € à Thonon Agglomération dans le cadre du programme WATTY.
16	Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) concernant les services et équipements du Multi-accueil d'Allinges, de la Micro-crèche du Lyaud et du Centre de loisirs d'Allinges	Approuve le rapport de la CLECT de Thonon Agglomération en date du 02 juillet 2024 arrêtant le nouveau montant des attributions de compensations entre Thonon-Agglomération et les communes membres.

17	Prise en charge par le budget « Affaires Scolaires » de dépenses de fonctionnement supportées par le budget général de la commune (dépenses police municipale, services techniques...).	Autorise le transfert sur le budget annexe « Affaires Scolaires » de dépenses supportées en 2023 par le budget principal de la commune telles que décrites ci-dessus pour un montant total de 39 088.92 €.
18	Approbation de la convention d'utilisation du four à pain (entre la commune et les utilisateurs)	Approuve la charte d'utilisation du four à pain
19	Approbation de la charte forestière de Thonon-Agglomération	Approuve la charte forestière de Thonon-Agglomération et autorise M. le Maire à la signer.
20	Débat sur le projet de PADDi du PLUi de Thonon Agglomération	Le conseil municipal prend acte des dispositions du PADDi mais s'interroge sur le devenir et les pouvoirs des communes, notamment les plus petites, dans l'agglomération. « On ne se retrouve pas dans le destin commun tel qu'il apparaît en arrière-plan de ce PADDi ».
21	Porté à connaissance de l'arrêté préfectoral portant déclaration d'intérêt général du plan de gestion des boisements, de la ripisylve et des espèces exotiques et envahissantes des cours d'eau et des rives du Léman	Le conseil municipal prend connaissance de l'arrêté préfectoral du 02 mai 2024 tel que résumé ci-dessus.

Le Maire

Serge BEL

